



INFORMATIONS GENERALES RENTREE ECOLE SAINT JEAN 2024-2025

- Pour les questions administratives, contactez Mme Catherine Imbert au 04 74 87 60 16
- Pour la cantine, la garderie, les absences > contactez Mme Sandrine Berruyer au 07 49 68 13 40

A fournir le premier jour de la rentrée lundi 2 septembre :

- La fiche « vie scolaire école » (à imprimer et à renseigner)
- Votre attestation d'assurance scolaire
- Une photo d'identité de votre enfant
- Les photocopies des pages vaccinations du carnet de santé, en cas de changement depuis l'année dernière
- Les fournitures scolaires

Déroulement spécial du jour de la rentrée lundi 2 septembre 2024 :

Pour commencer, un accueil « café » est proposé le jour de la rentrée par l'APEL dans la cour de l'école primaire pour tous les parents de 8h30 à 9h30.

- A savoir : il n'y a pas de garderie le matin du jour de la rentrée. En revanche, la garderie du soir commencera dès lundi 2 septembre.
- Pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 → accueil dès 8h20 dans la grande cour
- Pour la classe de GS/CP → accueil dès 8h20 directement en classe
- Pour les élèves de la classe maternelle (PS-MS), la rentrée est organisée en deux temps :

- Pour les enfants en petite section (PS) → accueil uniquement le matin

Cet accueil sera à partir de 8h20 et jusqu'à 9h15 – fin de matinée : 11h20 (Pas de classe l'après-midi)

- Pour les enfants en moyenne section (MS) → accueil uniquement l'après midi

Cet accueil sera entre 13h15 et 14h – fin de l'après-midi : 16h20 (Les MS n'ont donc pas classe le matin le jour de la rentrée)

A NOTER DEUX REUNIONS POUR LES PARENTS DE LA CLASSE MATERNELLE :

- **UNE REUNION POUR LES ELEVES EN PETITE SECTION PROGRAMMEE LE MARDI 3 SEPTEMBRE**

A 18H DANS LA CLASSE (SANS VOTRE ENFANT)

- **UNE REUNION POUR LES ELEVES EN MOYENNE SECTION PROGRAMMEE LE MARDI 10 SEPTEMBRE**

A 18H DANS LA CLASSE (SANS VOTRE ENFANT)

LES HORAIRES HABITUELS DE L'ÉCOLE :

Classe de PS-MS : 8h20-30/11 h20-13h15-20 /16h20. Accueil directement dans la classe.

Classe de GS-CP : 8h20-30 / 11h30-13h15-20/16h30. Accueil devant la classe.

Classe de CE1-CE2 : 8h20-30 / 11h30-13h15-20/16h30. Accueil au bas de l'escalier de la classe.

Classes de CE2-CM1-CM2 : 8h20-30/11h30-13 h15-20 /16h30. Accueil dans la cour de l'école.

Important : pour récupérer votre enfant entre 12h et 13h15, il faut utiliser le portail du collège, rue de la Maladière.

SITE ECOLE DIRECTE:

Vos identifiants sont conservés d'une année sur l'autre. Les nouvelles familles recevront leurs codes mi septembre.

LA GARDERIE:

Matin (gratuite) de **8h à 8h20** et le soir (**1,30 €** par jour et par enfant) de **16h30 à 17h**.

L'accueil en garderie du matin et du soir se fait dans la cour de l'école primaire ou en salle des « chaussettes » (salle d'éveil). Si votre enfant y vient fréquemment, il a la possibilité d'apporter des chaussons.

A noter : L'inscription à la **garderie du soir** se fera auprès de Sandrine Berruyer. Vous pouvez opter pour une inscription régulière à l'année ou une inscription ponctuelle. Dans le cas d'une inscription ponctuelle, envoyez un SMS à Mme Berruyer, le vendredi précédent, avant 12h au **07 49 68 13 40**. Dans le cas d'une inscription à l'année, vous devez le notifier sur « la fiche de vie scolaire » à rendre le jour de la rentrée.

CONTACT DES ENSEIGNANTS: Utiliser en priorité le cahier de liaison ou la messagerie d'école directe des enseignants.

SECRETARIAT / DIRECTEUR : 04 74 87 60 16 secretariatsaintjeanpelussin@gmail.com

Bureau ouvert du lundi au vendredi : 8h–11h30.

Cet été, le secrétariat sera fermé du 12 juillet au 25 août.

EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT : SMS au 07 49 68 13 40

Merci de nous signaler l'absence avant le début de la classe.

Adressez un SMS à Sandrine Berruyer qui transmettra à l'enseignant.

Pensez à préciser la classe de votre enfant et le motif de l'absence ou du retard dans le SMS.

Le jour du retour, les parents doivent obligatoirement motiver l'absence sur le cahier de liaison.

CANTINE SCOLAIRE:

Vous devez indiquer sur **la fiche « vie scolaire école » à rendre le jour de la rentrée**, le régime externe ou le régime demi-pensionnaire. Ce régime est choisi pour l'année.

Si votre choix se porte sur le régime externe :

Votre enfant sort de l'école à 11h30 et revient pour 13h15.

Vous pouvez ponctuellement l'inscrire à la cantine en demandant à l'avance, c'est-à-dire le vendredi avant 12h pour la semaine suivante.

Pour cela, il faut envoyer un SMS à Mme Berruyer au **07 49 68 13 40**, elle vous confirmera son inscription par SMS.

Les repas sont payables à l'avance par carte bancaire sur votre compte Ecole Directe.

Si votre choix se porte sur le régime demi-pensionnaire :

Vous pouvez opter pour les 4 jours, mais vous pouvez aussi choisir un régime régulier de 1 à 3 jours.

Exemple : DP 2 = demi-pension 2 jours (attention les jours sont fixés à l'année)

Pour le décomptage des repas non pris : se désinscrire uniquement par SMS au 07 49 68 13 40, le vendredi avant 12 h pour la semaine suivante.

En cas d'imprévu: maladie, autres...Le premier repas est facturé (jour de carence).

La déduction est faite à partir du deuxième repas non pris.

ASSURANCE:

Tout élève doit être couvert par une **assurance scolaire comprenant : «Responsabilité civile» et «individuelle accident»**. Il est obligatoire de nous faire parvenir l'attestation d'assurance **le jour de la rentrée**.

RÉPARTITION DES CLASSES 2024/2025

PS-MS	Mme Isabelle PEYRARD
GS-CP	Mme Ophélie TORRES
CE1-CE2	(en attente de nomination)
CE2-CM1	Mme Salomé POLGE
CM1-CM2	Mme Mathilde BERTHELIN (3 jours) et une nouvelle enseignante (1 jour)
Maître E	Mme Patricia PLISSONNEAU (1/4 de temps)

PERSONNEL ÉDUCATIF ET TECHNIQUE:

- M. Vincent MEUNIER (directeur)
- Mme Catherine IMBERT (secrétaire)
- Mme Véronique MOREY (EVS)
- Mme Sandrine BERRUYER(ASEM)
- Mme Christelle ABEL COINDOZ (ASEM)
- Une ou deux nouvelles ASEM dans la classe d'Ophélie TORRES
- Mme Dominique VALLOT (Entretien)

MANUELS SCOLAIRES : Les manuels scolaires sont couverts par la famille. (**Sans scotch sur la couverture**)

VACANCES SCOLAIRES 2024/2025 (rappel semaine à 4 jours) :

Vacances de Toussaint : du vendredi 18 octobre après la classe au lundi 4 novembre au matin

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre après la classe au lundi 6 janvier 2025 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 21 février après la classe au lundi 10 mars au matin

Vacances de printemps : du vendredi 18 avril après la classe au lundi 5 mai au matin

Pont de l'Ascension : du mardi 27 mai après la classe au lundi 2 juin au matin

Pentecôte : du vendredi 6 juin après la classe au mardi 10 juin au matin

Fin de l'école, été : **mardi 1^{er} juillet après la classe.**

BESOINS PARTICULIERS :

Si votre enfant a des besoins particuliers, pour sa santé ou sa scolarité, merci de le signaler au Chef d'établissement. Les médicaments ne peuvent pas être administrés à l'école, sauf en cas de maladie chronique (PAI).

VOYAGE SCOLAIRE :

(Les informations détaillées vous seront communiquées à partir de la rentrée).

Classe « nature » : CE2 au CM2 : printemps 2025, budget à prévoir : environ 300€ par élève.

Une opération pour aider à financer le transport des voyages sera organisée durant l'année.

RÈGLEMENT FINANCIER ET INTÉRIEUR : Retrouvez-les sur notre site, rubrique circulaire.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Pour vous simplifier la prochaine rentrée et vous permettre de faire des économies, votre association de parents d'élèves a mis en place l'Opération Fournitures scolaires de Scoléo :

- Vous recevez les fournitures scolaires demandées par les enseignants pour la prochaine rentrée à la date de votre choix.
- Vous pouvez supprimer les articles que vous avez déjà.
- Vous choisissez l'adresse de livraison (votre domicile, votre bureau, point relais colissimo) ainsi que la période de livraison qui vous arrange.
- L'envoi est gratuit pour les commandes de 3 colis > n'hésitez pas à vous grouper avec les camarades de vos enfants !
- Vous pouvez choisir la liste « éco responsable »

Pour en bénéficier, cliquez ci-dessous:

Listes de l'école : <http://www.scoleo.fr/catalogue/fournitures/choix-lassse.php?etabnr=22978>

Important : n'attendez pas la dernière minute....

Ces listes sont aussi sur notre site : www.ensemble-scolaire-saint-jean.com.

APEL:

Association des parents d'élèves : apelsaintjeanpelussin@gmail.com

Assemblée générale : **en septembre**

La cotisation de l'APEL est perçue par l'OGEC et reversée ensuite à l'Association des Parents. **Sauf avis contraire de votre part, signifié par écrit avant le 1^{er} septembre 2024 auprès du secrétariat, la cotisation annuelle de l'APEL par famille sera notifiée sur votre facture= 24€.**

Bonne vacances à tous.

M Meunier